



# Bibliothèque municipale de Nantes

## Charte

---

# documentaire

## 2023

---

## Table des matières

1. La Bibliothèque municipale de Nantes .....	3
1.1 Les missions de la Bibliothèque municipale de Nantes .....	3
1.2 L'organisation du réseau documentaire .....	3
2. L'offre documentaire .....	4
2.1 Les principes directeurs .....	4
Encyclopédisme et pluralisme .....	4
Actualité et référence .....	4
Complémentarité et proximité .....	4
2.2 Accessibilité des collections .....	5
2.3 Les critères juridiques, économiques, matériels et physiques .....	5
2.4 Les collections patrimoniales .....	6
2.5 Une offre spécifique à destination de la petite enfance et du public scolaire .....	7
3- Modalités de développement des collections de la BMN .....	7
3.1 Développement des collections multi-sites et multi-supports .....	7
3.2 Acquisitions, abonnements .....	7
Responsabilité et collégialité .....	7
Participation .....	8
Dons .....	8
3.3 Conservation et élimination .....	8
3.4 Évaluation .....	8
Textes de référence .....	9

---

## Préambule

La charte documentaire énonce les principes de la politique documentaire de la Ville de Nantes. La Bibliothèque municipale de Nantes (BMN) est chargée de sa mise en œuvre.

La charte documentaire a pour objectifs :

- de fixer les axes majeurs de la politique documentaire de la collectivité,
- de définir les principes opérationnels d'acquisition, de gestion, de conservation, de médiation et de valorisation des collections de la BMN,
- de préciser les critères et les modalités d'évaluation des collections, des services et de leurs usages,
- de constituer un outil de référence pour les professionnels comme pour les usagers,
- de rendre lisible la politique documentaire,
- de renforcer les liens entre les usagers des bibliothèques et les professionnels.

---

# 1. La Bibliothèque municipale de Nantes

## 1.1 Les missions de la Bibliothèque municipale de Nantes

Conformément à la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, la Bibliothèque municipale de Nantes a pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. À ce titre :

- elle constitue, conserve et communique des collections de documents et d'objets sous forme physique ou numérique,
- elle conçoit et met en œuvre des services, des activités et des outils associés à ses missions ou à ses collections,
- elle facilite l'accès à ses collections et à ses services aux personnes en situation de handicap,
- elle contribue à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme,
- par son action de médiation, elle garantit la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels,
- elle participe à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique,
- elle coopère avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux.

La Bibliothèque municipale de Nantes est une bibliothèque classée : elle transmet également aux générations futures le patrimoine qu'elle conserve. Elle gère et conserve des fonds documentaires appartenant à l'État et possède des fonds précieux et patrimoniaux. A ce titre, conformément à la loi n°2021-1717 elle contribue aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Les missions de la Bibliothèque municipale de Nantes s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public, de mutabilité et de neutralité du service public.

## 1.2 L'organisation du réseau documentaire

La Bibliothèque municipale est composée de 4 médiathèques - Floresca Guépin, Jacques Demy, Lisa Bresner, Luce Courville - et de 4 bibliothèques - Breil-Malville, Chantenay, Erdre-Batignolles, Manufacture - qui sont autant de lieux de proximité pour les habitants de la Ville de Nantes.

Les collections de la BMN sont gérées et valorisées par du personnel qualifié et régulièrement formé, employé par la Ville ou mis à disposition par l'État.

Le fonctionnement, la constitution, la médiation et le renouvellement de l'offre documentaire de la BMN sont assurés par des budgets de fonctionnement et d'investissement votés par le Conseil municipal annuellement.

La BMN s'inscrit dans le réseau documentaire de la Ville et Métropole de Nantes, constitué des équipements et services suivants :

- médiathèques associées du Conservatoire et du Muséum d'histoire naturelle,
- bibliothèque du Musée d'arts,
- bibliothèques associatives conventionnées,
- bibliothèques des écoles municipales,
- bibliothèques et centres de documentation spécialisés conventionnés.

Les principes directeurs de la charte documentaire de la Ville de Nantes s'appliquent au réseau documentaire de la Ville et Métropole de Nantes. L'accès à l'offre et les modalités de développement des collections présentés dans cette charte caractérisent uniquement la BMN.

---

## 2. L'offre documentaire

### 2.1 Les principes directeurs

#### • Encyclopédisme et pluralisme

Les principes d'encyclopédisme et de pluralisme président à la composition des collections du réseau documentaire de la Ville et Métropole de Nantes. Elles sont représentatives de l'état du savoir dans les différents domaines de la connaissance, des différents courants artistiques et scientifiques, de la diversité des courants d'opinion et de la création contemporaine.

Elles répondent aux exigences suivantes :

- offrir aux usagers les documents nécessaires à leur compréhension autonome des débats publics, de l'actualité, des grandes questions historiques, scientifiques et philosophiques,
- permettre la découverte des auteurs et autrices dans toute leur diversité et de la production éditoriale dans les différents domaines,
- appliquer les dispositions législatives et réglementaires concernant les collections, ainsi que les décisions de justice, sans se substituer à celles-ci, notamment celles qui interdisent la promotion de toute discrimination et de toute violence.

Les collections garantissent l'accès aux différentes formes d'expression culturelle sur les différents supports disponibles et en fonction de l'évolution des technologies. Des ressources numériques sont proposées afin d'hybrider et de compléter l'offre. L'abonnement à des contenus numériques tient compte de l'importance de la ressource pour les publics potentiels, des caractéristiques des interfaces (ergonomie, accès nomade...) et de l'usage constaté.

#### • Actualité et référence

Les collections sont régulièrement actualisées afin d'assurer la fiabilité des informations et leur conformité à l'état présent des connaissances et de la création. Lieux d'éducation populaire et de formation tout au long de la vie, les équipements du réseau documentaire de la Ville et Métropole de Nantes s'attachent à présenter dans le domaine scientifique des collections de référence, donnant des repères solides aux publics intéressés. Le travail de sélection combine les critères de l'autorité de la source et du niveau d'expertise, l'origine de l'information, l'exactitude et l'actualité des données, la qualité du travail éditorial, etc. Les productions éditoriales qui font l'actualité sont mises à disposition dans les meilleurs délais et en nombre suffisant.

#### • Complémentarité et proximité

Les bibliothèques et centres de documentation du réseau documentaire qui s'adressent à des publics spécifiques (étudiants, chercheurs...) proposent des collections spécialisées. Les équipements généralistes et de lecture publique sont ouverts aux publics de tout âge, curieux et amateurs, non spécialistes. L'offre

documentaire est donc construite en complémentarité sur le territoire : le niveau et l'étendue des collections se répondent d'un équipement à l'autre.

L'offre de la BMN est orientée sur les besoins des territoires desservis et des publics. Les études de publics, les indicateurs d'usages, les partenariats variés permettent d'adapter au mieux les collections proposées.

Les collections physiques sont réparties sur les huit équipements de la BMN.

Les collections proposées sont plus larges et variées dans la médiathèque Jacques Demy, celles proposées dans les autres équipements sont des collections de découverte, de loisir, d'information, de vulgarisation, en priorisant l'actualité éditoriale, en lien avec les spécificités des territoires desservis. Peuvent également y être proposées des œuvres plus expérimentales ou des focus dans certains domaines en fonction des besoins et des usages constatés. La couverture géographique et linguistique est adaptée aux usages de la population desservie, pour chaque domaine disciplinaire.

## **2.2 Accessibilité des collections**

La Bibliothèque municipale est engagée dans une démarche d'amélioration continue et de simplification de ses services. L'offre doit être accessible et s'adresser à tous les publics, y compris aux plus éloignés du livre, de la lecture et du numérique. Outre les services du catalogue, du prêt et de consultation sur place, l'ensemble des collections est accessible gratuitement de manière universelle.

Les collections sont signalées conformément aux normes bibliographiques validées au niveau national et international. Elles peuvent en outre être réservées, acheminées et rapportées sur l'ensemble des équipements de la BMN. Elles sont classées clairement et rangées régulièrement. Les collections de lecture publique sont pour la plupart en libre accès ; certains documents plus anciens, de référence ou à destination d'un public plus restreint peuvent être accessibles de manière indirecte.

La BMN s'attache aussi à améliorer l'expérience sensible et physique des usagers dans chaque équipement, pour en faire des lieux inspirants. Les collections sont mises en valeur : les nouveautés sont signalées au catalogue et présentées de façon à inviter à la découverte et à susciter la curiosité. Des sélections thématiques empruntables sont régulièrement exposées, en écho à la programmation culturelle ou à l'actualité. Une mise en valeur des ressources numériques est aussi proposée.

## **2.3 Les critères juridiques, économiques, matériels et physiques**

La BMN propose le prêt et la consultation de ressources électroniques et de documents audiovisuels dans le respect des clauses juridiques particulières à ces documents. Les droits de prêt et de consultation sont acquis avec les DVD.

Les coûts d'acquisition sont considérés au regard de la place du document dans le budget du domaine concerné. En effet, de manière à garantir une variété de titres et un nombre suffisant d'exemplaires, les documents dont le coût grève les budgets ne sont pas achetés sauf s'ils sont considérés comme indispensables ou s'ils font l'objet d'un projet défini, en lien avec une action de médiation et de valorisation notamment. Le choix, l'achat et la mise à disposition possible des collections dépend en outre de leur disponibilité sur le marché.

Les documents doivent avoir une présentation matérielle adaptée à l'usage intensif qui en sera fait lors de leur vie dans les équipements et au domicile des usagers. Ainsi ne peuvent pas être achetés les documents trop fragiles ou les documents contenant des parties personnalisables. Les collections qui ne remplissent pas tous ces critères sont accompagnées d'une politique d'accès différente, adaptée à leurs caractéristiques.

## 2.4 Les collections patrimoniales

Les collections patrimoniales de la BMN sont conservées au sein de la médiathèque Jacques Demy. Leur origine remonte aux collections de la première bibliothèque publique ouverte à Nantes en 1753, enrichies par les confiscations révolutionnaires et autres dépôts de l'État comme par les acquisitions réalisées par la Ville de Nantes.

Les trois principaux axes d'enrichissement de ces collections spécialisées sont les suivants :

**Axe 1 : l'histoire locale**, avec pour objectif de développer de manière systématique un fonds local en fonction de l'implantation administrative, géographique et historique de la Ville de Nantes, autour des 6 thématiques suivantes :

- les études publiées sur la Loire-Atlantique et son histoire, (département et communes) et particulièrement celles qui concernent la Ville de Nantes,
- l'édition locale (éditeurs, éditrices, auteurs, autrices implantés à Nantes et dans le département),
- les ouvrages d'ensemble sur la Région des Pays de la Loire et sur la Vendée ainsi qu'une documentation de base pour le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Mayenne,
- les ouvrages concernant la Bretagne en fonction des liens de Nantes et de la Loire-Atlantique avec la Bretagne historique,
- les documents donnés dans le cadre des partenariats de jumelage avec Nantes,
- des ouvrages à caractère documentaire destinés au libre accès de la salle de lecture patrimoniale sont acquis en lien avec les collections anciennes aussi bien que les collections locales, sur des thématiques très ciblées (histoire du livre, généalogie).

**Axe 2 : l'histoire culturelle et littéraire de Nantes**, avec pour objectif d'enrichir les fonds littéraires relatifs à l'histoire culturelle et intellectuelle de Nantes, en particulier depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, conservés à la BMN afin de constituer des ensembles représentatifs de la création et de l'histoire culturelle nantaise dans les domaines littéraires et graphiques autour des 3 thématiques suivantes :

- les liens entre Nantes et le surréalisme (en particulier autour des artistes Jacques Vaché, Jacques Baron, Benjamin Péret, Jean Sarmant, Claude Cahun...),
- les figures marquantes de l'histoire littéraire et artistique nantaises (Jules Verne, la famille Schwob, Jules Grandjouan, Jean-Émile Laboureur, Julien Gracq, Paul Louis Rossi, Hélène et René Guy Cadou, Élisabeth Mercœur...),
- la bibliophilie locale (des manuscrits médiévaux aux productions contemporaines).

**Axe 3 : la littérature pour la jeunesse**, avec pour but d'enrichir un fonds de référence sur l'histoire de la littérature enfantine, le fonds Bermond-Boquié. Ce fonds, issu d'une donation importante, est alimenté par l'envoi de publications récentes par les services de presse des éditeurs, mais également par une politique d'acquisitions régulières. La BMN partage son expertise sur la littérature jeunesse par l'enrichissement régulier de la base de données de critiques LivrJeun.

Cet axe est alimenté autour des 2 thématiques suivantes :

- des ouvrages documentaires sur la littérature jeunesse (histoire de la littérature jeunesse, conte, illustration, graphisme),
- des ouvrages pour la jeunesse : albums, romans, documentaires remarquables, édition locale de littérature jeunesse (sur la base d'une sélection représentative),

réédition d'éditions anciennes qui ont fait date dans l'histoire de la littérature pour les enfants, livres anciens (XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècles), livres d'artistes.

## **2.5 Une offre spécifique à destination de la petite enfance et du public scolaire**

La Bibliothèque met à disposition un fonds spécifique jeunesse à destination exclusive des établissements petite enfance et scolaires, des professionnels intervenant dans le champ de la petite enfance et des enseignants de maternelles et d'élémentaires nantais. Ces collections sont accessibles à la demande.

Elles accompagnent les projets éducatifs et projets d'Éducation Artistique et Culturelle des classes et structures petite enfance (albums, romans, BD, documentaires, livres CD) et participent à la valorisation de la littérature et de l'édition jeunesse (découverte de la production éditoriale jeunesse, plaisir de lire, découverte de pépites, mise en valeur d'auteurs et de formats...). Elles contribuent à susciter l'envie de lire dès le plus jeune âge, à favoriser l'épanouissement de l'enfant à travers le livre et la lecture et participent à la réussite éducative de chaque enfant.

---

## **3. Modalités de développement des collections de la BMN**

### **3.1 Développement des collections multi-sites et multi-supports**

La politique documentaire est déclinée pour chaque domaine de spécialité dans un document particulier, qui définit les axes de développement et de gestion des collections. Ces fiches domaines ont vocation à préciser la répartition et le nombre d'exemplaires acquis pour chaque domaine disciplinaire, à définir les périmètres du domaine et les modalités d'évaluation des usages, indépendamment des supports, pour l'ensemble de la BMN dans un objectif de complémentarité. La politique documentaire de la Ville est déclinée en plan de développement pluriannuel en conformité avec les orientations politiques définies et la présente charte documentaire.

### **3.2 Acquisitions, abonnements**

- **Responsabilité et collégialité**

La sélection des documents par les chargés de collection se fait sous l'autorité du service en charge de la politique documentaire et de manière collégiale. Les chargés de collection constituent, enrichissent et gèrent les collections en tenant compte des principes généraux ci-dessus. Les chargés de collections utilisent également la presse professionnelle pour connaître les dernières publications, les bases de données bibliographiques, les sites spécialisés, les catalogues et les sites de libraires et d'éditeurs. La BMN répond collectivement et en complémentarité aux besoins documentaires de ses publics.

Les acquisitions sont effectuées dans le cadre de la législation relative aux marchés publics.

Les abonnements aux périodiques sont souscrits pour une année civile ou dans le cadre de groupements de commandes pluriannuels.

Dans le cas des ressources numériques, les sélections sont également opérées à partir des offres négociées par les réseaux de coopération. Des tests sont organisés pour vérifier l'intérêt, la compatibilité technique et l'ergonomie des produits.

### • Participation

Les usagers sont associés au développement des collections. Dans une démarche collective, la BMN met en place de manière régulière des temps d'échange entre usagers et bibliothécaires pour de la sélection d'ouvrages ainsi que des projets nourris par des budgets participatifs.

Les usagers peuvent exprimer des suggestions d'acquisitions, auprès des bibliothécaires dans chacun des équipements ou sur le site Internet de la BMN. Toutes les suggestions sont examinées et font l'objet d'une réponse argumentée. La BMN se réserve le droit de ne pas les accepter si elles ne répondent pas aux principes définis par la présente Charte ou aux besoins de la BMN. Le refus ou le report d'un achat suggéré est alors motivé au regard de la politique documentaire et/ou des limites budgétaires. Par ailleurs, une réorientation peut être proposée vers d'autres structures documentaires. Si des demandes réitérées et partagées par des lecteurs et lectrices portent sur certaines thématiques, les orientations d'achats pourront être revues afin de les ajuster à la demande des publics, en ayant le souci de l'équilibre.

### • Dons

Les propositions de dons sont examinées au cas par cas et la BMN se réserve le droit de ne pas les accepter si elles ne répondent pas aux principes définis par la présente Charte ou aux besoins de la BMN.

## 3.3 Conservation et élimination

Les documents abîmés, redondants ou obsolètes sont retirés afin de maintenir une offre de qualité, visible et équilibrée. Après analyse, un document qui n'aurait pas trouvé son public sera retiré des collections. Si les seules collections patrimoniales font l'objet d'une politique de conservation à long terme, les durées de mise à disposition des collections de lecture publique sont néanmoins variable selon les domaines et les objectifs assignés. Les œuvres classiques, les documents et revues de référence restent accessibles plus longtemps de manière indirecte.

Les documents retirés des collections peuvent, lorsque leur état et leur contenu le permettent, être réaffectés par des dons aux organismes et associations œuvrant dans le domaine de la promotion du livre et de la lecture et, plus largement, pour des actions humanitaires ou partenariales. Ces réaffectations font l'objet d'une convention entre la Ville et les responsables de ces organismes et associations. Ces documents peuvent aussi être vendus aux particuliers selon les conditions fixées par délibération du Conseil municipal.

Les documents abîmés sont détruits. Le recyclage des matières principales du document, lorsque c'est possible, est assuré.

## 3.4 Évaluation

La BMN collecte chaque année les données quantitatives et qualitatives lui permettant d'analyser son offre documentaire et les usages qui en sont faits :

- volumétrie et âge des collections,
- taux de renouvellement et d'accroissement,
- indicateurs d'usage.

Pour les ressources électroniques, sont analysés le nombre de sessions et de requêtes effectuées sur les diverses bases. L'évaluation de la demande s'appuie en outre



sur les données suivantes :

- analyse des prêts, des consultations et des avis publiés sur le catalogue,
- analyse des suggestions d'achat,
- enquêtes qualitatives.

Cette évaluation est présentée chaque année au Conseil municipal et rendue accessible aux usagers dans le cadre du rapport d'activité annuel de l'établissement.

---

## Textes de référence

> Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques (1991)

<https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf>

> Manifeste IFLA-UNESCO sur la Bibliothèque Publique (2022)

<https://repository.ifla.org/bitstream/123456789/2122/1/Manifeste%20IFLA-UNESCO%20sur%20les%20biblioth%C3%A8ques%20publiques.v2.pdf>

> Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (2005)

<https://rm.coe.int/1680083748>

> Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007)

<https://droitsculturels.org/observatoire/wp-content/uploads/sites/6/2017/05/declaration-fr3.pdf>

> Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514>

> Code de déontologie du bibliothécaire (Association des Bibliothécaires français 2003).

> Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse

> Loi du 11 mars 1957, loi du 3 juillet 1985, loi du 18 juin 2003 sur la propriété artistique et intellectuelle, sur les droits d'auteur sur les droits voisins dans la société de l'information

> Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972 et loi du 13 juillet 1990 sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme

> Loi du 16 juillet 1949, modifiée en 1954, sur les publications destinées à la jeunesse